

## Extrait du registre des délibérations Séance du 18 Mai 2021

L'an 2021 et le 18 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

**Présents** : M. GRIGNON Michel, Maire, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. ROUILLE Antony

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à M. LE PIRONNEC Gilles, Mme LEMOINE Stéphanie à M. GRIJOL François, Mme LE MONNIER Solène à Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme CAREIL Larissa à M. GRIGNON Michel, M. TAVERNIER Jean-Sébastien à M. DESBAN Jean-François, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. DANIELO Philippe à M. ROUILLE Antony

Excusé(s) : M. TROLEZ Ronan

\* Présente à partir de 2021-05-41

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 18/05/2021 **Date d'affichage** : 12/05/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 21/05/2021

et publication du : 21/05/2021

**Le compte-rendu de la séance précédente est adopté** : à l'unanimité

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GRIJOL François

## **SOMMAIRE**

**Mairie : audit énergétique**

**Questembert communauté : fonds de concours ADS**

**Décision modificative n°1 : intégration des travaux**

**Décision modificative n°2 : amortissement des documents d'urbanisme**

**Services périscolaires : tarifs et règlement intérieur**

### **réf : 2021-05-37 - Mairie : audit énergétique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Berric s'est engagée dans une politique publique de transition écologique et de sobriété énergétique avec la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre de certains de ses bâtiments. En parallèle, Morbihan Energies accompagne les communes et les EPCI pour mener des actions de transition énergétique.

En sa qualité de syndicat d'énergies ayant adopté un PCAET, Morbihan Energies a la faculté de prendre en charge, pour le compte de ses membres, des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- désigner Morbihan Energies pour assurer des missions de maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte de la Commune afin de réaliser un audit énergétique de la mairie, notamment en vue du remplacement de la chaudière ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec Morbihan Energies portant mandat de maîtrise d'ouvrage pour des actions de rénovation énergétique concernant le bâtiment de la mairie de Berric.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2021-05-38 - Questembert communauté : fonds de concours ADS**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'état de l'ADS (autorisation du droit des sols).

<b>Création de sentiers de randonnée</b>			
<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Etudes préalables	2 500,00 €	Fonds de concours - part fixe	6 776,00 €
Acquisitions	7 990,00 €	Fonds de concours - part variable	3 456,00 €
Travaux	36 131,28 €	Département	15 000,00 €
Equipements et mobilier	3 378,72 €	Autofinancement	24 768,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter un fonds de concours de 10 232€ à Questembert Communauté au titre du projet de création de sentiers de randonnée.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2021-05-39 - Décision modificative n°1 : intégration des travaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prendre la décision modificative suivante présentée par l'adjointe aux finances :

<b>DM 1 : Intégration des travaux – frais d'études suivis de réalisation</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>	
Compte 2313 - Constructions (Vestiaires)	6 500,00 €	Compte 2031 - Frais d'études	11 000,00 €
Compte 2315 - Installations, matériel, outillages (Assainissement eaux usées)	6 000,00 €	Compte 2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 500,00 €</b>

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2021-05-40 - Décision modificative n°2 : amortissement des documents d'urbanisme**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prendre la décision modificative suivante présentée par l'adjointe aux finances :

<b>DM 2 : Amortissements des documents d'urbanisme</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 023 – Virement Section d'investissement</b>		<b>Chapitre 021 – Virement Section de fonctionnement</b>	
023 - Virement de la section d'investissement	-10 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	-10 000,00 €
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)</b>		<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)</b>	
Compte 6811 - Dotations aux amortissements (immobilisations corporelles)	10 000,00 €	Compte 2802 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

→ **ARRIVÉE Larissa CAREIL**

**réf : 2021-05-41 - Services périscolaires : tarifs et règlement intérieur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs actuels des services périscolaires :

- restaurant scolaire : 3.30€ (tarif extérieur : 4.00€) ;
- garderie ACM : tarif au quotient familial depuis septembre 2020  
Tranche 1 : 0.75€ ; Tranche 2 : 0.80€ ; Tranche 3 : 0.85€ ; Tranche 4 : 0.90€ ; Tranche 5 : 1.00€.

Delphine BRULÉ, conseillère municipale, explique que la commission scolaire propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire de 0.05€ (maintien pour les tarifs extérieurs) et de maintenir les tarifs de la garderie ACM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- que les tarifs des services périscolaires seront les suivants pour l'année scolaire 2021-2022 :
  - \* restaurant scolaire : 3.35€ (tarif extérieur : 4.00€) ;
  - \* garderie ACM : tarif au quotient familial  
Tranche 1 : 0.75€ ; Tranche 2 : 0.80€ ; Tranche 3 : 0.85€ ; Tranche 4 : 0.90€ ; Tranche 5 : 1.00€.
- de mettre à jour les règlements intérieurs des deux services périscolaires.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)